

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

80 ANS DE LA LIBÉRATION

*Résultat de la campagne de la labellisation – poursuite des travaux
du comité départemental*

Laon, le 31/01/2024

Le pays commémorera en cette année 2024 le **80^e anniversaire de la Libération de la France**. Une commémoration qui, selon la volonté du président de la République, constituera un temps fort pour l'ensemble de la Nation, et par la même occasion pour le département de l'Aisne.

Dans ce cadre, une initiative nationale de labellisation de projets mémoriels a été inaugurée, avec la mise en place d'un label « **80 ans de la Libération** ».

Installé pour la première fois le 17 janvier 2024 sous la présidence de Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne, le **comité départemental du 80^e anniversaire de la Libération a procédé à l'examen de 19 projets déposés dans le cadre de la campagne de labellisation nationale « 80 ans de la Libération »**.

Au terme de cette première réunion, le comité départemental a **délivré le label « 80 ans de la Libération » à 16 des projets qui lui ont été soumis**, et sollicité l'avis du groupement d'intérêt public « *Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire* » concernant deux projets présentant une dimension interrégionale.

Les commémorations rythmeront la vie du département de l'Aisne dès le premier trimestre et jusqu'au mois de septembre 2024 sous l'impulsion des collectivités et des associations axonaises, particulièrement impliquées dans la célébration de cet anniversaire qui constituera un temps fort de notre pays.

Au regard de la forte mobilisation constatée, et ce malgré des délais initialement contraints, **le comité départemental poursuivra ses travaux** en opérant l'instruction de projets qui n'auraient pas pu être déposés à l'occasion de la première campagne.

Ainsi, les collectivités et associations désireuses de voir leurs projets labellisés peuvent encore faire acte de candidature en complétant le formulaire et en l'adressant par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-representation-etat@aisne.gouv.fr. Les demandes ainsi reçues seront étudiées par le comité départemental durant le printemps.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex